SPLA Lyon Confluence
28, rue Casimir Perier
69002 Lyon

T. 04 78 38 74 00
F. 04 78 38 74 11
info@lyon-confluence.fr

SPLA au capital de 1 829 388 €
SIRET 423 793 702 00022 - RCS Lyon
N° intra communautaire FR814237937020001 4

Siège social
20, rue du L
69003 Lyon

LYON CONFLUENCE

WWW.LYON-CONFLUENCE.FR

COMPTE RENDU DE REUNION

Réf.

Emetteur(s) SPLA Lyon Confluence

Date 23 avril 2012

Objet **Compte-rendu de l'atelier concernant l'aménagement des Rives de Saône du 20 mars 2012**

Diffusion Présents lors de la réunion

Objet de l'Atelier

Le 20 juin 2011, un premier atelier de concertation avait permis d'élaborer un diagnostic partagé de l'état actuel des espaces publics des Rives de Saône. Par ailleurs, le concepteur du projet, l'agence ADR-Architectes, avait présenté les premières pistes d'aménagement envisagées sur un périmètre allant de la place Gensoul au Cours Bayard.

Depuis lors, l'agence ADR-Architectes a précisé le travail de conception en cherchant à intégrer au mieux les attentes exprimées au cours de cette première rencontre sur le terrain. Ce deuxième temps d'atelier poursuit deux objectifs : présenter les études d'avant-projet de ce nouvel espace public puis recueillir l'avis des participants.

Intervenants/Présents

Grand Lyon : **Gérard Claisse**, vice-président en charge de la participation citoyenne
SPLA Lyon Confluence : **Marie-Paule Coassy**, **Benoît Bardet** et **Stéphanie Chemtob**
Agence ADR-Architectes : **Julien Descombes**
Association Arènes (Animation) : **Vincent Baggioni**

Durée et participation

Environ 50 personnes étaient présentes à la Maison de la Confluence
Plus de 60 avis et questions ont été exprimés de 18h30 à 20h30

SPLA Lyon Confluence
28, rue Casimir Perier
69002 Lyon

T. 04 78 38 74 00
F. 04 78 38 74 11
info@lyon-confluence.fr

SPLA au capital de 1 829 388 €
SIRET 423 793 702 00022 - RCS Lyon
N° intra communautaire FR8142379370200014

Siège social
20, rue du L
69003 Lyon

LYON CONFLUENCE

WWW.LYON-CONFLUENCE.FR

Introduction de Monsieur Gérard Claisse

- Gérard Claisse introduit la séance en rappelant les grandes lignes du parti-pris d'aménagement du quai Rambaud et en reprécisant les attendus du projet global Rives de Saône. Le projet Rives de Saône entend mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de la rivière et des quartiers qu'elle traverse, aujourd'hui insuffisamment révélé, en créant, à terme, une promenade continue du confluent au Nord de l'agglomération. Cette promenade au fil de l'eau sera ponctuée d'espaces réaménagés pour plus de confort. L'objectif est double : valoriser les qualités du paysage et du patrimoine de la Saône, et rapprocher les « Grands Lyonnais » de ses rives avec des espaces propices à la flânerie, aux loisirs, à la détente et à la culture.

- Gérard Claisse précise ensuite quelques éléments relatifs au planning des aménagements : découpée en plusieurs opérations distinctes, la réalisation du projet Rives de Saône dans son intégralité s'étend sur plusieurs années. Certains projets aboutiront d'ici 2014, d'autres seront achevés à plus longue échéance. Pour ce qui concerne l'aménagement du Bas-Port Rambaud, il sera engagé et certains secteurs seront terminés d'ici 2014 de manière à offrir à la population avant la fin du mandat une grande promenade continue et piétonne d'une dizaine de kilomètres, depuis l'ile barbe jusqu'à la pointe du Confluent.

Eléments de compréhension générale

- Marie-Paule Coassy, chef de projet à la SPLA Lyon Confluence, rappelle que le projet directeur des Rives de Saône est conduit par le Grand Lyon et que la SPLA intervient en tant que maitrise d'ouvrage sur le tronçon complémentaire allant de la Place Gensoul au Cours Bayard. Sur ce périmètre, la SPLA pilote l'aménagement d'1km de promenade sur une surface de 2,3 hectares. Il s'agit non seulement d'intervenir au niveau du quai bas et des rampes d'accès, mais aussi d'aménager le mail planté sur le quai haut. La présentation de l'avant-projet (AVP) dans le cadre de cet atelier permettra de préciser certains éléments de manière à lancer rapidement la phase opérationnelle : des études complémentaires seront réalisées d'ici l'été pour adapter les propositions formulées dans l'AVP, et ce afin de débuter les travaux au cours du premier trimestre 2013. Par la suite, le chantier devrait s'étaler sur environ 2 ans.

- Julien Descombes, de l'agence ADR, explique que la précédente rencontre (en date du 20 juin 2011) avait permis de présenter les grands principes d'aménagement sur l'ensemble du tronçon concerné par l'opération tout en veillant à respecter le parti-pris du projet Rives de Saône. Le principal enjeu est d'assurer une bonne articulation entre les aménagements sous maitrise d'ouvrage SPLA et les différentes séquences du projet global. En ce sens, la zone du port de l'occident (jusqu'au passage sous

SPLA Lyon Confluence
28, rue Casimir Perier
69002 Lyon

T. 04 78 38 74 00
F. 04 78 38 74 11
info@lyon-confluence.fr

SPLA au capital de 1 829 388 €
SIRET 423 793 702 00022 - RCS Lyon
N° intra communautaire FR8142379370200014

Siège social
20, rue du L
69003 Lyon

les trois ponts) revêt un intérêt fort puisqu'elle constitue un lieu charnière au point de jonction entre les différentes séquences.

- Pour illustrer ce propos, Julien Descombes présente aux participants l'emprise globale du projet et une vue en plan de toute l'opération, suivant un découpage en trois séquences qui permettront depuis le port de l'occident de relier le parc de Saône.

Séquence 1. Du port de l'occident au passage sous les trois ponts

Principales questions et avis des participants 22 avis

- Quelle sera la largeur de la nouvelle estacade ?
- Le bâtiment de La Voile conservera-t-il ses terrasses ?
- Les quais sont-ils aussi destinés aux vélos ?
- la circulation des voitures et le stationnement seront-ils interdits ?
- Le passage sous les ponts reste problématique : les concepteurs devront préciser quels sont les équipements qui peuvent y prendre place et les aménagements prévus pour l'embellir et le sécuriser.

Eléments de contexte et réponses du maître d'ouvrage et des concepteurs

- Vincent Baggioni rappelle brièvement quelles étaient les attentes exprimées dans le cadre du précédent atelier. Il précise ainsi que les participants souhaitaient que les aménagements valorisent le patrimoine portuaire et historique mais aussi que le passage sous les ponts soit réaménagé de manière à être plus agréable et rassurant. Par ailleurs, la thématique du stationnement avait été très largement abordée.

- Julien Descombes explique que son souhait est que la promenade soit facilitée, continue et sans obstacles, de manière à retisser des liens entre les deux parties de la presqu'île. Aujourd'hui, le passage est très exigu à hauteur du bâtiment de la voile (environ 3 mètres) et les piétons sont contraints de passer à l'arrière du bâtiment, en longeant le mur porteur du quai haut. Il explique vouloir tirer parti de cette position de plateforme que revêt l'estacade autour du bâtiment en la prolongeant à ses deux extrémités par l'intermédiaire d'un nouveau plancher (sans élargir pour autant l'estacade actuelle), de manière à libérer de l'espace pour une promenade piétonne en lien avec la rivière. Pour ce faire, il propose que soit démoli le bâtiment nord de Voies Navigables de France ainsi qu'une partie de l'estacade pour dégager des vues et améliorer les liaisons. L'espace sera rationalisé, pour améliorer les conditions de promenade sans que les activités et le fonctionnement des terrasses ne soient desservis.
- Par ailleurs, cet aménagement vise aussi à valoriser le patrimoine immobilier portuaire : le couple bâtiment-plateforme sera traité avec soin de manière à dégager une cohérence d'ensemble et une typicité forte. Le traitement du sol participera de cette mise en valeur patrimoniale : les rails, les pavés lyonnais et l'estacade seront conservés pour rappeler les anciennes activités portuaires.
- Concernant les vélos, ils seront invités à circuler sur le quai haut, sauf exception faite au passage

dangereux des trois ponts où ils seront encouragés à prendre la rampe d'accès pour rejoindre le quai bas sur une courte distance avant de remonter sur le quai haut à hauteur du poste d'aiguillage de la SNCF. Questionné au sujet du revêtement au sol, Julien Descombes précise qu'une réflexion est en cours pour conserver les pavés lyonnais tout en restant attentif au confort d'usage, ce qui nécessite de prévoir le passage sécurisé des cyclistes, des poussettes et des personnes à mobilité réduite (insertion d'une bande roulante). Le stationnement permanent pour les voitures sera supprimé : un accès de desserte est conservé pour une utilisation ponctuelle et spécifique (fonctionnement des activités).

- La problématique de l'accessibilité a fait l'objet de plusieurs échanges. Alors que Julien Descombes présente les aménagements prévus dans l'immédiat (reprise des escaliers existants), Marie-Paule Coassy précise en complément que la SPLA a mandaté l'Atelier Ruelle pour réfléchir à la recomposition du centre d'échange de Perrache et de ses abords sur le long-terme. C'est un enjeu fort qui nécessite la mise en œuvre d'études complexes (réaménagement des places, nouvelles liaisons, sécurisation des parcours piétons). Bien que les deux projets partagent des objectifs communs, les temporalités ne sont pas les mêmes et une phase opérationnelle suivra ultérieurement.

Séquence 2. Les jardins, les maisons flottantes, le théâtre de verdure

Principales questions et avis des participants 25 avis

- Que va devenir le terrain de pétanque ?
- Quel est le revêtement prévu pour le quai bas ?
- Où circuleront les vélos ?
- Les participants souhaitent que les escaliers actuels puissent être conservés.
- Certains participants aimeraient que la bordure du quai soit clairement signalée par un revêtement spécifique ou une protection végétale (Argument de la sécurité et de la préservation de l'intimité des bateliers résidents).

Eléments de contexte et réponses du maître d'ouvrage et des concepteurs

- Vincent Baggioni précise quels étaient les principaux souhaits exprimés lors de l'atelier du 20 juin 2011 : espaces intimes et ombragés pour les promeneurs, implantation de jeux pour enfants, maintien de la végétation.
- Julien Descombes présente aux participants le parti-pris d'aménagement retenu pour le quai bas : tout en s'appuyant sur le système des terrasses existantes, l'agence ADR propose d'adopter un principe géométrique différent pour s'affranchir des contraintes spatiales. Alors que les pelouses actuelles sont rectilignes et parallèles aux quais, Julien Descombes introduit l'idée de plateaux engazonnés usant de figures géométriques diagonales, de manière à libérer un large espace pour la promenade en bordure de quai. La bordure de ces plateaux sera traitée comme une longue assise linéaire librement accessible aux promeneurs. Les concepteurs réfléchissent aux dispositifs qui permettraient d'éviter un détournement des usages (skateurs). Par ailleurs, ces aménagements prennent en compte les activités des bateliers : la nouvelle promenade permet de libérer les abords des péniches de tout obstacle (de manière à conforter l'accessibilité du site pour les activités) sans pour autant contraindre les

SPLA Lyon Confluence
28, rue Casimir Perier
69002 Lyon

T. 04 78 38 74 00
F. 04 78 38 74 11
info@lyon-confluence.fr

SPLA au capital de 1 829 388 €
SIRET 423 793 702 00022 - RCS Lyon
N° intra communautaire FR8142379370200014

Siège social
20, rue du L
69003 Lyon

promeneurs dans leur déambulation. Enfin, ces pelouses pourront intégrer les éléments programmatiques déjà précisés à ce jour (jeux, , espace canin…). Au sol, un revêtement béton sera privilégié, de manière à prendre en considération les risques d'inondations (zone inondable) et à faciliter l'entretien et le nettoyage du quai.
- Concernant la partie haute, Julien Descombes rappelle qu'il est nécessaire de remplacer la végétation existante compte tenu des résultats de l'analyse phytosanitaire réalisée par le Grand Lyon. L'agence ADR a fait une première proposition de plantation sur la base d'une métrique de remplacement et d'une disposition en quinconce des nouveaux arbres. Il explique qu'un travail est en cours pour affiner le diagnostic et préciser le phasage des abatages en fonction des dégradations observées sur l'ensemble du linéaire (remplacement progressif réalisé par tronçons d'une centaine de mètres). Une intervention légère permettra de valoriser le quai haut sans remettre en cause les aménagements existants : le revêtement actuel (sol stabilisé) est conservé, les barrières seront conservées et rénovées et du mobilier de confort sera implanté (bancs, sanisettes publiques). La station « vitalité » n'est pas remise en cause. Alors qu'une discussion s'engage quant aux trajets que pourront emprunter les cyclistes, Gérard Claisse et Julien Descombes considèrent que les utilisateurs réguliers utiliseront principalement pour leurs déplacements la bande cyclable existante en bordure de voirie. Ils précisent toutefois que le quai haut pourra être utilisé par un public familial pour un usage occasionnel de type « loisirs ».

Séquence 3. Des jeux de boules à la station fluviale

Principales questions et avis des participants **14 avis**

- Le stationnement est-il conservé le long de la voirie ?
- Que faites-vous pour réduire la vitesse de circulation sur le quai haut ?
- Où seront réimplantés les jeux de boules ?

Eléments de contexte et réponses du maître d'ouvrage et des concepteurs

- Après que Vincent Baggioni ait brièvement rappelé les attendus de la dernière séance, les concepteurs précisent que la promenade est trop étroite le long de la Saône pour accueillir l'ensemble des éléments programmatiques listés à ce jour (Jeux de boules, maintien des passerelles pour les activités fluviales). Pour répondre aux objectifs, ils présentent une proposition de reconfiguration du quai Rambaud, qui vise à redresser la rue à hauteur du théâtre de verdure de manière à ce que la voirie passe au droit du bâtiment de la gendarmerie. Le stationnement serait conservé tout du long. L'emprise de la voirie sera réduite et il est envisagé la vitesse puisse être limitée à 30km/h, pour en faire une zone de circulation apaisée..

- Ce réaménagement permettrait de conserver le système actuel des passerelles à quai et de conserver le jeu de boules : ce dernier serait repositionné à proximité, sur la partie haute, de manière à ne pas entraver la promenade. De plus, l'espace serait suffisant pour répondre à la demande, formulée par le club, d'avoir à disposition un pavillon de type « club house ». Ce réaménagement conséquent permettrait aussi, d'organiser une aire de stationnement pour les cars, et de créer un mail planté en lien avec une nouvelle place publique au point d'articulation entre le club house et les locaux sportifs

SPLA Lyon Confluence
28, rue Casimir Perier
69002 Lyon

T. 04 78 38 74 00
F. 04 78 38 74 11
info@lyon-confluence.fr

SPLA au capital de 1 829 388 €
SIRET 423 793 702 00022 - RCS Lyon
N° intra communautaire FR8142379370200014

Siège social
20, rue du L
69003 Lyon

et au droit d'un nouvel escalier donnant sur le quai bas.

- La dernière partie de la séquence, en lien avec le parc de Saône, est un tronçon court qui permet de rejoindre la partie aménagée et bâtie du quartier Confluence. Sur cette partie bucolique, le promeneur retrouve une proximité avec la rive naturelle en son point le plus pittoresque (enrochements). Julien Descombes propose d'accentuer ce caractère de rive naturelle et de restaurer le mur existant en direction de la station fluviale. Une rampe hors sol (pilotis) adaptée aux personnes à mobilité réduite renforcera cet aspect. D'un point de vue paysager, les nouveaux arbres à hautes tiges, les plantations basses et les hautes herbes mettront en valeur la typicité du lieu tout en révélant sa dimension intime.

Conclusion

- Gérard Claisse remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, les discussions ayant permis d'aborder des points de détail que les futurs aménagements devront prendre en compte (bande de sécurité en bordure de quai, question du remplacement des têtes de chat). Au sujet de l'accessibilité, il constate que les participants ont soulevé de nombreuses questions et souhaite que cette thématique soit approfondie. Il précise que le projet global prévoit pour l'ensemble du linéaire l'aménagement d'une douzaine de rampes accessibles aux personnes à mobilité réduite et qu'il sera particulièrement attentif à la qualité des revêtements de manière à ce que celles-ci bénéficient d'un véritable confort d'usage.

- Il remarque que de nombreuses discussions ont porté sur l'aménagement du quai haut sur lequel seront implantés de nombreux équipements. Sur ce point, il estime que la relation forte, mais différenciée, entre quai haut et quai bas participe de la singularité du projet : le parti-pris programmatique devrait favoriser une bonne complémentarité entre les différents usages.

- Dans un dernier temps, Gérard Claisse clôture l'atelier en rappelant les thèmes des prochaines rencontres et les échéances à venir (présentation de l'étude menée par l'atelier Ruelle sur la transformation du pôle d'échange, concertation sur le projet de Maison des Associations et sur la démarche d'éco-rénovation).